

Règlement Trail Blanc d'AGY

Art 1. Le Trail Blanc d'Agy est inscrit au calendrier des courses hors stade. De Haute Savoie.

Le parcours emprunte les pistes piétonne du plateau d'Agy, pour un total de 10kils et 370+.

Le départ est donné à 19h, Vendredi 24 février 2023.

La course est limitée à 250 coureurs. Pas d'inscriptions sur place.

Le parcours est consultable sur le lien suivant :

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/86446>

Art 2. La course se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Mesures covid 19 à respecter .

Les mesures sanitaires seront celles dictées par le ministère des sports au moment de la manifestation.

Art 3. Le trail blanc d'Agy est ouvert conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit pour les licenciés, une copie de la licence FFA. Pour les non Licenciés ou autre licence sportive une copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention : « non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

Art 4 Assurance. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celles de participants Individuelle accident : Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accident ». Vérifiez que dans votre assurance vous bénéficiez d'une garantie corporelle et d'une assistance en cas de rapatriement.

Art 5. Remises de s prix Les 6 premiers hommes et 6 premières femmes seront récompensés. Pas de classement par catégorie.

Art 6. Service médical Le service médical est assuré par :

- Les pisteurs secouristes du Centre nordique d'Agy
- Le SDIS74 est informé du déroulement de l'épreuve

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise "hors course" d'un(e) concurrent(e).

Art 7. Inscriptions Le montant de l'inscription à la course est de 19 euros . Les inscriptions sont acceptées jusqu'au mardi 21 Février 2023 à minuit. Inscription via internet sur le site L-chrono. (+ frais de dossier)

La course est ouverte de la catégorie cadet à la catégorie Master.

Les coureurs âgés de moins de 18 ans (catégorie cadet enfants nés en 2006 et 2007) doivent présenter une autorisation parentale lors de l'inscription (pas besoin de présenter de certificat médical pour les mineurs)

infos et contact via l'adresse mail : trailblancagy@gmail.com

L'inscription donne droit au buffet d'après course.

La remise des dossards s'effectuera le jour de la course, au plus tard 30 min avant le départ de la course.

Art 8 Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Art 9 Les coureurs autorisent l'exploitation de tous les documents, photos, films, vidéos, qui pourront être réalisés durant la manifestation et utilisés pour la presse, la radio, la télévision, la publicité, le site du ski club d'Agy, etc. ...en renonçant à toute rémunération.

Art10 Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des participants.

Art 11 Intempéries :

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit:

- De modifier tout ou une partie du parcours.
- D'annuler la course sans remboursement des frais d'inscriptions.

Art 12. Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.

- **Lampe frontale en bon état**
- **Vêtements chauds**
- **gants**

Matériel recommandé :

- **Sifflet**
- **Téléphone**
 - **Couverture de survie**
 - **Eau (minimum 0.5 litres)**

l'utilisation des bâtons est interdit.

Il n'est pas autorisé de courir avec son chien.

Art13. Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. Art 12. matériel obligatoire).

Barrière horaire : 1h45 de course maximum au point kilométrique 8. Si cette barrière est dépassée le coureur sera mis hors course et se dirigera directement vers l'arrivée.

- **Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.**
- **Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.**
- **Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.**

Art14. Arbitrage

- **Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.**

Art15. Résultats

- **Les résultats sont consultables à l'arrivée.**
- **Ils seront aussi consultables sur le site du ski club d'Agy :**
<http://www.skiclubagy.fr/>

